

Rapport présenté par F. GOETZ

Délégués statutaires	41
Titulaires présents	32
Suppléants	1
Procurations	8
Absents non représentés	0

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Fixation de la redevance incitative des ordures ménagères et tarification complémentaire 2018

Le conseil communautaire est amené à voter les modalités de tarification de la redevance incitative ordures ménagères 2018 comme suit :

PART FIXE PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS :

Bac	Redevance annuelle minimum € HT	Redevance annuelle minimum € TTC
140 L (personne seule)	113.64 €	125.00 €
140 L	126.36 €	139.00 €
360 L	324.55 €	357.00 €
660 L	463.64 €	510.00 €

NB : comprenant 16 levées du bac à ordures ménagères résiduelles dans la part fixe - 12 pour les personnes seules – et 32 passages à la déchèterie à Blodelsheim

PART VARIABLE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES SUPPLEMENTAIRE :

Bac	Levée supplémentaire (au-delà du forfait) € HT	Levée supplémentaire (au-delà du forfait) € TTC
140 L (personne seule)	3.18 €	3.50 €
140 L	3.18 €	3.50 €
360 L	6.36 €	7.00 €
660 L	12.27 €	14.00 €